

Formations par les techniques théâtrales 2022 - PARIS

Thèmes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Assertivité			17-18 mars								17-18 novembre	
Assertivité (en distanciel) **				4/5/6/7 avril								
Communication bienveillante via la méthode de la CNV				07-08 avril		09-10 juin						
Formation de formateurs	26-27 janvier											
Gestion du stress	24-25 janvier		17-18 mars			27-28 juin					14-15 novembre	
Management d'équipes & Leadership				04-05 avril		23-24 juin						
Prise de parole en public - Niveau 1 (Optimiser sa prise de parole en public)	20-21 janvier	03-04 février	24-25 mars	14-15 avril	05-06 mai 19-20 mai	09-10 juin 16-17 juin 23-24 juin	07-08 juillet	29-30 août	15-16 septembre 29-30 septembre	06-07 octobre	17-18 novembre	08-09 décembre
Prise de parole en public - Niveau 1 (en distanciel) **			7/8/9/10 mars									
Prise de parole en public - Niveau 2 avec 4 Colors*			14-15 mars		16-17 mai				26-27 septembre	03-04 octobre	24-25 novembre	
Prise de parole en public - Niveau 3						07-08 juin						
Public speaking			28-29 mars									
Savoir donner et recevoir des feedbacks				04-05 avril								

Durée et lieu : 2 jours, dans un théâtre (9h30-17h30)

Coût : 1330 € HT/personne (Accueil petits-déjeuners, déjeuners et théâtre inclus).

****Durée et lieu : 3h30 x 4 demi-journées, en distanciel (9h-12h30)**

Coût : 1100 € HT/personne

***Durée et lieu : 2 jours, dans un théâtre (9h30-17h30)**

Coût : 1450 € HT/personne (Accueil petits-déjeuners, déjeuners, théâtre et test lié à la formation 4 Colors inclus)

Formations par les techniques théâtrales 2022 - LYON

Thèmes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prise de parole en public - Niveau 1			17-18 mars		19-20 mai	23-24 juin			29-30 septembre		24-25 novembre	
Gestion du stress					23-24 mai							

Durée et lieu : 2 jours, dans un théâtre (9h30-17h30)

Coût : 1330 € HT/personne (Accueil petits-déjeuners, déjeuners et théâtre inclus).

(Extrait Convention de formation) CGV : Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à RS Management après signature. RS Management se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, RS Management retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation. Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Créteil sera seul compétent pour régler le litige. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.